Université de Bretagne Occidentale | Faculté de Médecine & Sciences de la Santé

Comment récupérer son diplôme ?

En main propre :

Le diplôme peut être retiré au service de scolarité. L'étudiant doit se munir d'une pièce d'identité.

En donnant procuration :

Le diplôme peut être retiré par une autre personne qui devra se munir d'une procuration écrite ainsi que d'une copie de la pièce d'identité de l'étudiant.

Lors du retrait du diplôme, il sera demandé la version imprimée de ces deux documents et il sera également demandé à cette personne de présenter sa propre pièce d'identité.

Par courrier postal

La réception par courrier est envisageable en adressant au service scolarité une demande écrite ainsi qu'une enveloppe (format 21X29,7), libellée aux nom et adresse de l'étudiant, timbrée au tarif de la poste pour les envois en recommandé avec accusé de réception (environ 8,80 euros pour 100g).

Dans la demande il convient de préciser les nom et prénom, le diplôme obtenu et l'année d'obtention.

Le diplôme sera envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Toute demande comprenant une enveloppe non affranchie ne sera pas traitée. Il en sera de même en cas d'enveloppe insuffisamment affranchie.

Attention : les services postaux ne conservent le courrier que sur une durée de 15 jours. En cas de non récupération dans les temps impartis, l'enveloppe fera l'objet d'un retour à l'UFR. Il conviendra alors que l'étudiant réitère sa demande.